

Demande de subvention pour l'opération "Place aux Artistes"



Le Brabant wallon

Mise à jour du 29 janvier 2024

Direction d'administration de la Culture, des Sports et du tourisme
Service de la culture, des sports et de la citoyenneté

Contacts : ☎ 010/23 63 42 – ✉ culture.loisirs.citoyennete@brabantwallon.be

La commune peut déléguer à une association locale du territoire du Brabant wallon (Centre culturel, compagnie théâtrale, syndicat d'initiative, office de tourisme...) l'organisation du projet. Celle-ci deviendra le bénéficiaire de la subvention.

Pour que la demande soit effectivement recevable,

le projet présenté doit impérativement respecter les critères suivants :

- Le projet devra porter sur **une ou plusieurs disciplines artistiques** (musique, danse, théâtre...);
- Le projet devra faire appel à **au moins 5 artistes différents** pour établir une programmation multiple avec des spectacles à taille humaine à destination de tout public;
- Le(s) **partenaire(s) artistique(s) et/ou culturel(s)** du projet devront **pour minimum 70 % de la programmation** :
 - Résider sur le territoire de la Province du Brabant wallon pour les personnes physiques;
 - Avoir son siège social sur le territoire de la Province du Brabant wallon pour une personne morale;
- Le(s) **partenaire(s) artistique(s) et/ou culturel(s)** du projet devront **pour maximum 30 % de la programmation** :
 - Résider sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les personnes physiques;
 - Avoir son siège social sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une personne morale;
- L'événement doit se dérouler **de préférence à l'extérieur et/ou dans des lieux insolites**, originaux ou moins connus du public. Exceptionnellement et en conformité avec les mesures décidées par le Conseil National de sécurité ou toute autre Autorité compétente en la matière, un événement peut se dérouler en intérieur.
- Le lieu ou les lieux choisis devront être aménagés de façon à éviter les rassemblements trop importants de personnes et de permettre le respect des mesures prises par le Conseil National de Sécurité ou toute autre Autorité compétente en la matière, en ce compris notamment les mesures de distanciation sociale.
- Le projet devra se dérouler **du 1er juillet au 30 septembre** sur au moins 2 jours distincts. Un report pourrait être possible jusqu'au 31 mars de l'année suivante en cas d'annulation pour des raisons à justifier auprès de l'administration provinciale. Le subside ne peut **en aucun cas financer ou amplifier un événement préexistant** à l'opération Place aux Artistes.
- Le projet devra être **labellisé « Place aux Artistes »** par l'apposition du logo adéquat ainsi que le # « #PlaceauxartistesBW » pour toutes les publications faites sur les réseaux sociaux

Afin de permettre la gestion des dossiers de demande de subvention, il est demandé de transmettre le dossier à l'administration provinciale du Brabant wallon, pour le 31 mars au plus tard, à l'adresse mail commune@brabantwallon.be.

Si vous rencontrez la moindre difficulté pour élaborer votre projet, remplir ce formulaire ou pour toute question que vous vous poseriez, n'hésitez pas à prendre contact avec la Direction d'administration de la culture, du sport et du tourisme à l'adresse mail culture@brabantwallon.be ou au 010/23 63 50.

Veuillez également joindre à ce formulaire de demande :

- Un projet de budget ventilé reprenant les éventuels subventions et/ou sponsors pour l'événement envisagé ;
- Un descriptif des mesures prises afin d'assurer le respect des consignes du Conseil National de Sécurité ;
- La délégation de l'autorité communal compétente s'il échet

1. Commune / Association :

1.1. Dénomination complète :

1.2. Adresse (siège social) :

1.3. Numéro BCE :

1.4. Numéro de compte bancaire : IBAN: BE□□□□□□□□□□ - BIC

2. Personne de contact :

- 2.1. Nom et prénom :
- 2.2. Fonction :
- 2.3. Téléphone :
- 2.4. Courriel :

3. Projet proposé :

- 3.1. Quel est le nom du projet? Décrivez-le :
- 3.2. Quelle(s) discipline(s) artistique(s) seraient mobilisées pour ce projet?
- 3.3. À quelle(s) date(s) les activités proposées seraient-elles réalisées?
- 3.4. Où les activités proposées seraient-elles réalisées?
- 3.5. Quel est le prix d'accès par activités?

4. Partenaires artistiques :

- 4.1. Combien de partenaires artistiques et/ou culturels participent au projet?
- 4.2. Ces partenaires sont-ils situés sur le territoire provincial?
- 4.3 Nombre d'artistes engagés dans le projet

5. Informations complémentaires

5.1. En application du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (R.G.P.D.), nous vous informons que le responsable de traitement des données récoltées dans le présent formulaire est la Province du Brabant wallon.

La collecte de ces données ainsi que leur traitement sont nécessaires dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public de la Province. En l'occurrence il s'agit de traiter votre demande de subvention.

Les données collectées pour ce traitement ne sont pas réutilisées à d'autres fins.

En qualité de personne concernée, vous pouvez exercer les droits prévus aux articles 12 à 23 du R.G.P.D., notamment les droits d'accès et de rectification de vos données, ainsi que le droit d'opposition au traitement. Les demandes peuvent être adressées au DPO de la Province, à l'adresse dpo@brabantwallon.be.

Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous renvoyons à la charte pour la protection des données à caractère personnel annexée au présent formulaire.

5.2. Afin de soutenir au mieux le secteur artistique et culturel du Brabant wallon, seuls les justificatifs ayant trait à la prestation artistique et à la logistique entourant celle-ci seront pris en compte, à l'exclusion des frais de personnel et de fonctionnement. Seuls 10 % des frais de communication pourront être éligibles.

5.3. Le projet doit se dérouler entre le 1er juillet et le 30 septembre sur au moins 2 jours distincts. Un report pourrait être possible jusqu'au 31 mars de l'année suivante en cas d'annulation pour des raisons à justifier auprès de l'administration provinciale. Le subside ne peut en aucun cas financer ou amplifier un événement préexistant à l'opération Place aux Artistes.

Le responsable de traitement est l'administration provinciale du Brabant wallon, Place du Brabant wallon 1, 1300 Wavre. Vos données à caractère personnel sont collectées uniquement avec pour objectif, le traitement de votre demande de subvention. Elles sont traitées en veillant au respect de la réglementation en vigueur et, en particulier, du RGPD.

Les informations relatives aux modalités de collecte, de traitement et de conservation de vos données, ainsi que les droits que vous pouvez exercer, sont repris dans la « Politique de gestion des données à caractère personnel », disponible sur le site internet de la Province (<https://www.brabantwallon.be/gdpr-view>) ou sur simple demande adressée au délégué à la protection des données (dpo@brabantwallon.be).

Pour la commune,
Signatures du Bourgmestre et du Directeur général:

Lieu: Date :/...../.....

Pour une association,
Signature du Directeur:

Lieu: Date :/...../.....